



COVID-19 : ÉLOIGNEMENT PHYSIQUE ET SÉCURITÉ NAUTIQUE POUR LES CANADIENS



PRÉVOYEZ-VOUS UTILISER VOTRE BATEAU, VOTRE CANOË, VOTRE KAYAK, VOTRE PLANCHE À PAGAIES OU UN AUTRE TYPE DE BATEAU DE PLAISANCE?

Rester à la maison sauve des vies, mais si vous voyagez sur l'eau, soyez prêt. Vérifiez les mesures de santé des autorités provinciales, territoriales, locales et régionales concernant les rassemblements sociaux, l'éloignement physique ou les services non essentiels qui pourraient avoir une incidence sur votre voyage.

Vous n'êtes pas autorisé à voyager entre le Canada et les États-Unis, sauf si le voyage est jugé essentiel. Soyez toujours au fait de la situation locale à votre destination.

Pendant votre voyage :

- **Évitez tout contact inutile avec d'autres personnes pendant votre voyage :**
 - respectez les mesures des autorités sanitaires locales en ce qui concerne la taille et la composition du groupe se trouvant à bord de votre embarcation de plaisance
 - ne partagez pas votre matériel de navigation ou de pêche
 - gardez une distance d'au moins 2 mètres par rapport aux autres personnes et aux bateaux, autant que possible
 - » évitez d'utiliser les quais des rampes de mise à l'eau lorsque d'autres personnes s'y trouvent
 - » ne tirez pas votre bateau sur le rivage juste à côté de quelqu'un d'autre
- **Les couvre-visages et les masques non médicaux peuvent être utiles pendant de courtes périodes, lorsque la distanciation physique n'est pas possible dans les lieux publics**
 - Si le couvre-visage ou le masque non médical devient humide ou mouillé, nous vous encourageons à le remplacer par un masque sec
- **Lavez-vous souvent les mains avec du savon sous l'eau courante chaude pendant au moins 20 secondes ou utilisez un désinfectant pour les mains à base d'alcool**
- **Respectez l'étiquette en matière de toux et d'éternuement**

Pour en savoir davantage sur la COVID-19 : Canada.ca/laCOVID19

